

le Journal du SNAPG1 43



L'information syndicale à destination des Agents des Impôts de Hte-Loire (n°4)

SPECIAL VIVE LES VACANCES

1936 : les congés payés !

Cette année-là, l'idée d' "**être payé à ne rien faire** ", comme le bonheur, est " une idée neuve ". Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. Du Front populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

" Avant 1936, nous étions véritablement des patrons de droit divin ; après 1936, il n'en fut plus de même : désormais, nous étions encadrés par une législation sociale plus étendue, et le personnel - sans compter ses délégués - avait beaucoup plus de droits, de protection " : c'est en ces termes qu'en 1990, Max Heilbronn, " PDG honoraire " des Galeries Lafayette et des Monoprix, par ailleurs rescapé de Buchenwald, résumait ce qu'avaient été ses impressions après les grèves de 1936 et la signature des accords de Matignon .

Dans un article publié en 2002, Antoine Prost, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Paris-I, avec qui nous avons pu récemment nous entretenir, illustre le changement intervenu, tant dans les comportements que dans les mentalités, en relatant une " anecdote " rapportée par un ouvrier toulousain du bâtiment, Bénigno Caceres: "Un dimanche matin, qu'il prenait l'air assis sur une chaise devant chez lui, son patron vint à passer; des bonjours sont échangés, une conversation s'instaure, et son patron lui demande un service : "À propos, j'ai laissé ma voiture là-bas, tu serais gentil, si tu avais un moment, de la laver", lui lance-t-il. Et Caceres de répondre: "Excusez-moi, monsieur, mais ce n'est pas prévu dans la convention collective..."

L'ascension du grand mouvement social et politique

La conclusion de cet article mérite d'être citée : " Ce qui frappe le plus dans l'épisode du Front populaire, c'est l'adéquation des conquêtes ouvrières à la situation économique, sociale et politique. L'occupation [des usines] s'inscrit dans l'exact prolongement des manifestations qui scandent l'ascension de ce grand mouvement social et politique. Les 40 heures et les congés payés répondent à la surexploitation entraînée par la crise économique dans des entreprises en voie de rationalisation [taylorisme, système Bedaux de salaires aux points, notamment dans les mines et dans les grandes usines de construction mécanique, **rendement**, chrono-roi... NDLR] . Ils donnent réalité et consistance au temps privé des salariés. Symétriquement, les conventions collectives et les délégués d'atelier instituent un nouveau régime du contrat de travail, conçu comme contrat d'ordre public dans des entreprises qui restent la propriété de leurs actionnaires.

Films, photos, dessins et caricatures : avec l'iconographie des fêtes organisées dans les usines occupées, celle des congés payés est peut-être la plus emblématique de cette période. L'idée de leur généralisation était dans l'air. Ils figuraient au programme de la CGT depuis 1925, dit-on. Mais un projet, voté en 1931 par les députés, était bloqué par le Sénat depuis 1932. Finalement, " les projets de loi sur les 40 heures de travail hebdomadaires, les contrats collectifs et les congés payés, déposés le 9 juin 1936, furent votés par la Chambre les 11 et 12, et par le Sénat les 17 et 18 juin " (3). Le décret d'application de la loi sur les congés payés parut le 1er août : " Elle accordait à tout ouvrier, employé ou apprenti, après un an de service continu dans l'établissement, un congé annuel payé d'une durée minimum de quinze jours ".

Antoine Prost : " Dans le courant du mois de juin, deux lois sont votées : une loi sur les 40 heures, une autre sur les congés payés.

Comme on est là chaud, au cœur des grèves et des occupations d'usine, les sénateurs n'osent pas s'y opposer.

Ce qui fait que ces lois sont publiées très rapidement, avant les vacances scolaires qui, à l'époque, débutent le 14 juillet. Avant cette loi, les employés (de banque, de commerce, de bureau) qui étaient mensualisés bénéficiaient de congés. Il n'en allait pas de même pour les ouvriers, dont la paie tombait tous les quinze jours et qui étaient payés à l'heure (ils le resteront longtemps, du reste, puisque la généralisation de la mensualisation est une conquête de 1968). De fait, le paiement à l'heure conduit à penser que si l'on ne travaille pas, on n'est pas payé. À l'époque, l'idée d'être payé à ne rien faire est incroyable, paradoxale. On peut considérer, de ce point de vue, que le Front populaire est davantage une conquête de temps que de salaire, parce qu'avec les 40 heures et les congés payés, c'est le temps qui est à l'ordre du jour. Notamment le temps soustrait aux chronomètres. "

Toutefois, poursuit-il, on aurait tort de s'imaginer que les congés payés déclenchèrent une ruée. On estime qu'en 1936, quelque 600 000 ouvriers sont partis en vacances. Ils seront 1 800 000 l'année suivante (1 800 000, c'est le nombre de billets de transport Léo-Lagrange, c'est-à-dire à tarif réduit, qui ont été vendus). Nombreux sont ceux qui passent leurs congés chez eux, à refaire les peintures et les tapisseries, ou à jardiner. Certains partent dans la famille. En tout cas, on ne part pas très loin. Quant à la généralisation des congés payés... D'après les statistiques de l'INSEE sur les taux de départs en vacances d'été en

fonction des catégories professionnelles, 41 % des ouvriers entreprises subsiste, mais le pouvoir patronal est encadré par des règles formelles qui définissent ce que le patron est en droit d'attendre de ses salariés. "

Ce n'est pas minimiser l'impact de la loi de 1936 que de rappeler cela. Il faut se figurer l'impact de cette loi, son importance. Par exemple, pour les mineurs : pouvoir respirer davantage au grand jour ! Pour les ouvrières aussi, les couturières et les vendeuses des grands magasins, dont les salaires furent revus à la hausse. Les 40 heures, les congés payés, c'est, même s'il ne faut pas généraliser, une voie d'accès aux loisirs. Ce n'est pas par hasard si l'époque voit de développer les Maisons de la culture, Ciné Liberté, les associations sportives (Fédération sportive et gymnique du travail) et de plein air (cyclo-tourisme, camping, Auberges de la jeunesse, gîtes ruraux, aviation populaire)...

Le développement des loisirs et du tourisme

Antoine Prost raconte : " Tout ceci conduira au développement de l'industrie des loisirs et de l'industrie touristique. Une modification complète du rapport ville-campagne s'opère. Désormais, la scansion des vacances est une chose très importante en France. Plus qu'ailleurs. Avec une organisation saisonnière de l'année héritée de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Il faut savoir, du reste, que la France est le pays où le nombre de résidences secondaires est le plus élevé... "

Et la situation aujourd'hui ? Tous les cinq ans, l'INSEE publie les résultats de ses enquêtes annuelles sur les vacances. La dernière en date remonte à 2001. On peut y lire : " Chaque année, quatre Français sur dix ne partent pas en vacances. Après des décennies de croissance régulière, la proportion de ceux qui partent en vacances

stagne depuis le début des années quatre-vingt-dix. Parmi ceux qui ne partent pas, quatre sur cinq n'ont pas pris de vacances en raison de contraintes (financières principalement, mais aussi familiales, professionnelles, de santé ou autres) et non par choix. En dix ans, les inégalités d'accès aux vacances selon l'âge se sont réduites, principalement parce que les générations habituées à partir en vacances continuent à le faire l'âge venant. Les obligations professionnelles des indépendants semblent s'atténuer : cela permet aux agriculteurs et aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise de partir plus que par le passé ; en revanche, les employés et ouvriers partent moins qu'il y a dix ans. Le niveau de vie reste le facteur le plus déterminant pour expliquer qu'un ménage part ou non en vacances (...). Par ailleurs, les inégalités de taux de départ se doublent de différences sur la nature même des vacances : durée, destination, mode d'hébergement. "

Il convient d'ajouter, à ce propos, que désormais les vacances ne sont plus seulement estivales. Depuis les années soixante-dix se sont développées les vacances d'hiver. Et que les inégalités se sont déplacées sur celles-ci. À la fin des années quatre-vingt, 28 % des Français en profitaient.

Jean Morawski

" Le Loisir n'est pas la paresse c'est le repos après le travail " (BLUM L. , 1941. - A l'échelle humaine)

Les congés payés ruinent l'économie française

Entrée en vigueur le 31 mai, la loi sur les congés payés s'applique à partir du 2 juin 1936 en France, comme en Belgique. Jusque-là, si le patron prenait des congés, il fermait l'entreprise et plaçait son personnel en chômage technique sans salaire. Dorénavant ceux qui peuvent compter un an dans l'entreprise (du 1er juin de l'année précédente), obtiennent automatiquement les congés payés. Pour certains ouvriers ce sont les premières vacances qu'ils prennent de leur vie. La Fédération des Industries publie des pleines pages de publicité contre cette loi « communiste », qui marque « le début d'une catastrophe

économique sans précédent pour la France. Les congés payés feront plus de dégâts à l'industrie et l'artisanat que les destructions de la Grande Guerre. Dans trois ans, la France sera ruinée ! ». Saint-Sauveur, du Comité des Forges écrit dans Le Figaro : « Nous devons tourner nos regards vers l'Allemagne de Monsieur Hitler, vers l'Italie de Mussolini pour voir comment il faut traiter la question sociale. » Trois ans plus tard, la France était en effet ruinée, pas à cause des congés payés, mais d'Hitler et Mussolini. Sans commentaire !



" L'idée qu'en dehors du travail il puisse y avoir d'autres activités, non seulement légitimes , mais valorisantes et susceptibles de définir positivement l'individu, est une idée moderne " (PROST A.)

Léon Blum a mis les patrons devant le fait accompli

Dans la nuit du 4 au 5 juin 1936, le nouveau président du Conseil a, de sa propre initiative, rencontré les représentants du patronat. C'est alors qu'il leur a annoncé que les lois sur les congés payés et les 40 heures allaient être adoptées par les députés. Les autres revendications feront l'objet de négociations et donneront lieu aux accords de Matignon. (Trouvailles (1987) d'un chercheur anglais : Adrian Rossiter).

Au cours de notre entretien, l'historien Antoine Prost a tenu à remettre dans son contexte le cadre des accords de Matignon, à la conclusion desquels participèrent notamment, côté ouvrier, Léon Jouhaux et Benoît Frachon. Il nous réservait même un petit scoop. La parole à l'intéressé...

À Matignon, on n'a pas discuté des 40 heures, ni des congés payés. Les choses ne se sont passées exactement comme on a coutume de le croire. Les congés payés ne figurent pas au programme du Rassemblement populaire. Dans les manifestations du 1er mai 1936, qui interviennent donc entre les deux tours des élections, les mots d'ordre ne les mentionnent pas.

Le 30 mars 1987, The Historical Journal publiait un article d'un chercheur anglais, Adrian Rossiter, intitulé " Popular Front Economic Policy and the Matignon Négociations ". Il avait eu l'idée d'aller chercher dans les archives de la chambre de commerce de Paris, et y avait retrouvé le compte rendu de l'ensemble de la négociation, fait à chaud le lundi 8 juin : les négociations à l'hôtel Matignon avaient débuté le dimanche 7 à 15 heures ; les accords avaient été signés dans la nuit du dimanche au lundi. Le document indique que, contrairement à ce qui a été dit, contrairement à ce que Léon Blum lui-même a déclaré lors du procès de Riom, ce n'est pas le patronat qui est allé chercher le président du Conseil, mais l'inverse. Il montre que Léon Blum a rencontré une première fois les négociateurs choisis par la CGPF (ancêtre du MEDEF) au cours de la nuit du jeudi 4 au vendredi 5. Il l'a fait avant de lancer un appel à la CGT en vue de l'ouverture de négociations, afin de s'assurer que les patrons ne feraient pas de l'évacuation des usines un préalable, interdisant ainsi l'ouverture de négociations. Il obtient cette assurance et peut ainsi proposer à la CGT de négocier sans risquer un refus du côté patronal.

Ce qu'il annonce d'emblée au patronat, c'est de distinguer deux choses : d'une part, ce qui est du domaine de la loi, c'est-à-dire les 40 heures et les congés payés, et ce qui, d'autre part, relève des négociations entre partenaires sociaux, c'est-à-dire les salaires, les contrats collectifs, etc. Blum prend sur lui ce qui est du domaine de la loi (les 40 heures et les congés payés) parce qu'il dispose d'une majorité et qu'il sûr que cela sera voté. Le patronat ne peut que s'incliner. Et c'est ainsi que, le vendredi 5 juin à midi, lors d'une intervention à la radio, il demande aux travailleurs " de s'en remettre à la loi pour celles de leurs revendications qui doivent être réglées par la loi ; de poursuivre les autres dans le calme, la dignité et la discipline ".

C'est très astucieux : le nouveau président du Conseil a compris qu'il fallait un signe fort pour que la négociation puisse être saluée comme un succès. Il a mis ça dans le débat, alors qu'à la limite on pourrait dire que personne ne le lui demandait. Par la suite, au cours du procès de Riom, Blum déclarera qu'il a été sollicité par le patronat et invoquera la gravité, réelle, de la situation qui prévalait alors. Il se défendra d'ailleurs très bien.

Mais la valeur symbolique de l'événement était extrêmement forte. Certains patrons ont vitupéré ce qu'ils appelaient les " congés payants ". La presse de droite, très puissante, fulminera contre " la semaine des deux dimanches ". Et lorsque Pétain, plus tard, dénoncera " l'esprit de jouissance " qui, selon lui, l'avait " emporté sur l'esprit de sacrifice ", c'est évidemment aux congés payés et aux 40 heures qu'il pensera. Le travail d'Adrian Rossiter ne semble pas avoir été pris en compte par les chercheurs français... Quoi qu'il en soit, qui oserait contester aujourd'hui la légitimité des congés payés. (entretiens sur les accords de Matignon de 1936 restitué par Antoine Prost).

PENSEES DU JOUR

" Proscrite soit la citation utilisée pour faire étalage d'une pédantesque érudition ! Bienvenue, au contraire , soit la citation employée avec réserve et naturellement ! Elle explique votre pensée et la rend plus frappante , sert à condenser un argument ou , encore , vous permet une heureuse répartie , voire un jugement pertinent " (PETIT K. (1960)

" Le Voyage ne nourrit l'esprit que pour celui dont l'esprit a soif de connaissances et qui les précède par une interrogation méthodique " (ADAM M. , 1984.- Eléments d'une phénoménologie du Voyage)

Les brèves

Actualité :

Tout le monde le dit. Il faut savoir vivre avec son temps. Qui n'avance pas recule. Alors pourquoi ne travaillerions nous pas un peu plus, nous les fonctionnaires, surtout s'il s'agit de faire œuvre de solidarité envers nos illustres aïeuls. N'ont ils pas, eux, combattus le patronat pour nous faire profiter de tous nos « privilèges » actuels. Soyons sérieux, la mondialisation aidant offrons une journée de labeur pour améliorer le sort de nos anciens. Hier on rasait bien gratis, alors pourquoi aujourd'hui ne trimerions nous pas pour une même gratification. Certains crierons à l'arnaque !! Ils démontreront une fois de plus tout leur égoïsme. C'est là que nous pouvons vraiment nous rendre compte que le printemps 2002 a permis l'éclosion d'une force unie et solidaire. Hissée par plus de 82% de citoyens responsables, la

générosité faite homme a initié une politique sociale déjà éprouvée, il y a peu, pour combattre une certaine fracture sociale. Inébranlable depuis 3 ans, contre vents et marées notre guide a pris des décisions radicales et justes qui ont permis de sauver notre régime de retraite, de sauver notre système de sécurité sociale, de permettre aux collectivités locales de remplir toutes leurs missions de proximité...Même l'Europe social sera sauvée! Alors oui nous tous responsables et citoyens nous allons avec joie venir travailler un jour de plus d'autant plus surmotivés que nous savons que c'est pour la gloire. Cocorico !!! Néanmoins de trop nombreux concitoyens exerçant une profession indépendante n'auront pas cette chance. On va encore dire que nous sommes des nantis. Qu'en pensez vous ?



OPERA :

Nul doute qu'à la DGI beaucoup apprécient cet art. Néanmoins depuis quelque temps nos collègues des CSI n'en sont plus des émules. En effet depuis peu l'OPERA rythme leur quotidien. Dame nature imposant certaines règles, naturelles et incontournables, les oblige à quitter momentanément leur poste de travail. Soumis au fameux « standard de qualité », appelé aussi MQS, ils doivent se déconnecter à chaque fois pour ne pas.... engendrer des appels en absence durant ce laps de temps. Evidement la pause cigarette, la pause café etc... implique la même démarche. Grâce à cet application informatique l'Administration, avec un grand A, rive son œil intéressé

sur votre emploi du temps et peut **mesurer** voire **jauger** sans mal tout votre **mérite**. Vous pourrez évidemment lors de vos futurs entretiens d'évaluation marchander les pauses pipi en échange d'une petite gâterie... Nous pouvons vous annoncer dès aujourd'hui que pour vous mettre en jambe **AGORA** va bientôt vous aider à gérer votre temps de travail et vos diverses absences. La DGI a déjà calculé qu'en moyenne ce système lui faisait gagné 4mn par badgeage. En multipliant par 4 cela fait 16 mn par jour, multiplié par 210 jours cela fait 56 H. Vous avez dit remise en cause des 35H. Vous n'avez probablement pas tort. Nous dénonçons tous cet outil de flicage.

M.Q.S. (meilleure qualité de service):

Toujours à la pointe de l'action la Hte Loire bien qu'excellente par la qualité de son service dans les missions qui lui sont confiées va laver plus blanc que blanc. Dans le domaine si sensible des réponses téléphoniques. Après avoir subi les appels mystères nous allons avoir le plaisir de participer à des jeux de rôle. Un IP espion de l'interregion va tester votre réactivité dans tous les domaines du sujet qui nous occupe. Suivant des scénarii secrets et mûrement réfléchis il jugera de votre vitesse de décrochage (moins de 4 sonneries... bingo !), de la qualité de votre présentation, de la qualité de vos réponses, du suivi des engagements que vous aurez pris.... En parallèle les responsables de service devront être vigilants sur la qualité de service mise en œuvre au bout du fil. Connaissant bien le tissu humain qui maille notre DSF nous ne nous faisons aucun souci sur ce sujet. Par contre nombre de nos responsables devraient mettre en application ce qu'ils exigent. Nous ne citerons aucun nom, du moins aujourd'hui, mais les exemples de présentation ou d'explications médiocres ne sont pas rares à ce niveau. A bon entendeur salut. Le SNADGI 43 est à votre écoute , n'hésitez pas à faire remonter l'information... Il ne se trompe jamais de camp ! En attendant suivez notre conseil (voir ci-dessous)...si vous ne comprenez pas appelez !

MOUTONS NOIRS

Nous avons la chance d'habiter une magnifique région. Nous pouvons encore y admirer des paysages sauvages, manger des aliments réellement naturels. Nos campagne vellaves sont souvent teintées de noirs manteaux laineux. Dans des pâturages verdoyants d'une herbe grâce ceux-ci festoient. Ce sont les Noirs du Velay, une de nos fiertés. Cette race de moutons... noirs, qui est un des emblèmes du Velay, démontre que l'on peut être de qualité supérieure tout en étant mouton et qui plus est noir. Dernièrement un éminent spécialiste de la chose politique, très terre à terre dans l'âme, a cru bon pour stigmatiser une position pourtant fort respectable et pour le moins responsable de certains de ses concitoyens, de les traiter de 'moutons noirs'. Ce procès d'intention démontre que les moutons ne sont certainement pas ceux que l'on croit et à l'évidence probablement pas ceux désignés un peu facilement par nos piêtres élus actuels, plus soucieux de leur avenir personnel que de celui du troupeaux qu'ils devraient guider vers un avenir plus radieux et plus solidaire. Cette piétaille, prise trop souvent pour des veaux, peut lors d'élections directes être aussi sans pitié pour ces chacals...